

Se loger

MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE QUART MONDE
DE LA RÉGION GRAND SUD-OUEST

Avec leurs invités, Jean-Louis Delinger engagé au niveau de la Confédération nationale du logement, Christiane Tolsan de la Confédération syndicale des familles, et avec le médiateur Abderrahmane Oumachar de la CSF, les membres de l'Université populaire Quart Monde ont réfléchi à cette question : « *Que représente le logement pour moi ?* ». Ils ont présenté leurs réflexions par groupe de travail, puis ont débattu. Extraits du compte-rendu.

8

Accéder à un logement

Groupe de Perpignan

La perte de logement c'est d'abord la honte. On n'en parle pas à notre entourage. C'est quelque chose qui nous arrive du jour au lendemain et qu'on vit seul. Il y a alors isolement, exclusion ; on a le sentiment de la perte de sa dignité. Ne pas avoir d'adresse c'est un problème pour les papiers, pour la santé, pour les employeurs. Tout devient infaisable. Dans notre groupe nous avons été nombreux à connaître la rue ; l'obsession c'est de savoir où on va dormir le soir. Surtout pour les femmes. C'est très difficile voire impossible de chercher du travail en même temps. On est dans la survie et pas du tout dans les projets. Quand on a connu la rue, on a envie que tout le monde ait un logement. On est motivés pour s'engager. L'un d'entre nous est engagé dans une maison d'accueil où il avait été logé à un moment donné.

Groupe de Rochefort

Une dame raconte comment elle a été expulsée de son logement en Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale, comment ses enfants ont été placés par l'Aide Sociale à l'Enfance et comment elle a été recueillie par sa mère. Elle cherche un travail et un loge-

ment pour vivre avec ses enfants.

Un monsieur explique qu'il ne trouve pas normal de devoir dormir dans la même chambre que sa fille.

Groupe de Montpellier

Une dame raconte comment elle reçoit chez elle son fils, sa belle-fille, ses petits-enfants de trois ans et sept ans, qui, sinon, seraient à la rue. Elle précise qu'ils touchent le RSA¹ et les allocations.

Un monsieur explique qu'après une séparation de douze ans, et de nombreuses galères, il a vécu neuf ans en caravane. Une assistante sociale vient de lui trouver un petit logement. Avec sa petite retraite il a du mal à payer le loyer et les charges. Des amis l'aident à compléter ses revenus en lui donnant des objets pour vendre à des vide-greniers.

Groupe de Bordeaux Bacalan

Une dame était seule avec quatre enfants à son arrivée à Bordeaux. Elle travaillait 25 heures par semaine dans la restauration pour un salaire mensuel de 900 euros. Elle avait les allocations pour les enfants. Mais le loyer était de 830 euros par mois. Elle demande un logement plus petit car les enfants commencent à partir. Elle a du mal à se faire comprendre, s'énerve, menace. Finalement la situation est comprise. Est-il normal de devoir s'énerver ?

Groupe de Tarbes

Une participante fait état de son expérience au sein d'un groupe *Louez malin*, où elle a pu réfléchir avec d'autres. Ils ont appris à budgétiser le loyer, à lire le bail, à faire un état des lieux. Deux personnes ont retrouvé un logement digne. C'est le Conseil départemental qui a organisé cela avec le service insertion.

Dialogue avec les invités

Christiane Tolsan retient le mot « batailler ». « *On a des droits et il faut les faire respecter, s'il y a des associations, c'est pour aider à batailler. Et il ne faut pas hésiter à aller voir la mairie, les assistantes sociales, qui sont là aussi pour donner des informations, accompagner.* »

Le médiateur de la CSF², Abderrahmane Oumachar, a retenu qu'il y a des moyens de s'en sortir, qu'il ressent une dynamique des groupes. « *Il faut solliciter, relancer, et des fois quand tu pars toute seule face à un organisme HLM, tu n'es presque rien. Du coup avec l'appui d'une association comme la CNL³ ou d'autres, le rapport change un peu.* »

Jean-Louis Delinger explique que parfois on baisse les APL⁴ au lieu de les augmenter, lorsqu'on estime que le loyer est trop élevé comparé aux ressources. On n'agit pas du tout sur le bailleur, on ne lui demande pas de baisser son loyer, on agit sur le citoyen locataire comme s'il pouvait facilement changer de logement et trouver un logement plus adapté à sa situation. Or tout le monde sait qu'il y a peu (ou pas) de logements moins chers disponibles.

1. RSA : Revenu de solidarité active.

2. La Confédération syndicale des familles (CSF) est une confédération nationale d'associations familiales, créée en 1946, agréée comme association de consommateurs.

3. Créée en 1916, la Confédération nationale du logement est la première organisation nationale de défense des droits et des intérêts des habitants. C'est aussi une association agréée de consommateurs. La CNL milite pour un droit au logement pour tous, accessible et de qualité, des services publics de proximité, un habitat durable et maîtrisé.

4. L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accès à la propriété.

Actuellement il y a un collectif : *Vive l'APL*, autour de la défense des aides à la personne. La CNL intervient auprès des services de l'État, elle participe aux travaux du comité régional de l'habitat et de l'hébergement : « *On rappelle le problème d'accessibilité des logements, on déplore la baisse du budget du logement, notamment le logement HLM. Moins de subventions à la construction, cela fait à la sortie des loyers trop chers.* »

Être dans un logement insalubre

Groupe de Toulouse

Il y a des problèmes de plomberie non fonctionnelle, de l'humidité, des moisissures, des risques d'électrocution et de maladie (comme le saturnisme).

Groupe de Villeneuve-sur-Lot

On a été contacté par l'Agence régionale de santé qui proposait un *flyer* : *Être bien chez soi*. Le *flyer* était infantilisant et donnait des conseils peu ou pas adaptés du tout. Ils nous ont reçus et ils ont dit qu'ils ne s'étaient pas aperçus que le *flyer* était infantilisant.

Une dame explique que, logée par l'OPAC⁵ de Lyon, elle avait réussi à faire constater par l'adjoint au Maire et cinq associations que son logement était insalubre.

Autres

Un monsieur vit dans un logement insalubre parce qu'avec le RSA il ne peut pas se payer un autre loyer. Il y a de l'eau qui rentre chez lui, des cafards. Il ne trouve pas normal de devoir « gueuler ».

Le délégué de la CNL fait une distinction entre logement insalubre et logement présentant un danger grave et imminent pour l'occupant. Dans ce dernier cas, le préfet déclare alors l'interdiction d'habiter et fait obligation au propriétaire de reloger le locataire. Il n'y a plus d'APL versés par la CAF et le locataire n'est plus tenu de verser le loyer. Dans le cas de travaux nécessaires dans certaines pièces, il faut demander une diminution de loyer. Si c'est tout le logement qui doit être refait, il faut que le propriétaire vous reloger à ses frais, en urgence. La CNL accompagne les personnes.

Une dame raconte que son immeuble a été racheté par un propriétaire privé et que les chaudières sont tombées en panne. Le propriétaire refusait de les changer. Elle a saisi la justice, seule, et a gagné.

Une dame dit que pour elle il n'y a pas eu possibilité de discuter, le propriétaire n'a pas les moyens de changer le chauffage.

Le délégué de la CNL rappelle qu'il y a des commissions départementales des litiges locatifs (commissions de conciliation). Qu'il faut s'adresser à elles, pour résoudre certains problèmes à l'amiable. Il s'agit de demander à la préfecture pour avoir l'adresse, puis de faire un courrier recommandé avec accusé de réception, joindre une copie de l'acte d'habitation et tous les éléments du dossier...

5. OPAC : Office public d'aménagement et de construction ; en France, ancienne institution publique intervenant dans le domaine du logement social, remplacée par les Offices publics de l'habitat (OPH).

Bien vivre dans son logement

Une fois que l'on a obtenu un logement et un logement digne, ce n'est pas toujours suffisant pour s'y sentir bien.

Il y a souvent des problèmes de poubelles qui ne sont pas sorties le bon jour, des ordures partout, des papiers qui traînent, des mégots, des sacs éventrés. Souvent des incivilités dans le quartier.

« À force d'insister, on a pu obtenir une campagne de propreté, des ambassadeurs du tri, qui ont eu des emplois pour quelques semaines, des conseils citoyens pour que les choses bougent. »

Une participante fait la description de la situation d'une dame de qui les voisins se plaignaient : elle faisait trop de bruit. Elle a fait un premier pas pour que les choses aillent mieux... Elle lui a rendu visite. Ce sont maintenant les meilleurs voisins.

On cite des exemples d'apéro dînatoire au bas de l'immeuble, des repas pour Noël, des repas de voisins, des repas de quartier, l'accueil des nouveaux, des fêtes de quartiers.

Que faire pour les personnes ayant perdu tous leurs repères ?

Quelqu'un reprend le thème des personnes à la rue, pour qui un accompagnement est nécessaire, car souvent elles ne restent pas dans leur logement et c'est le retour à la rue.

Des dispositifs existent pour permettre la réadaptation des personnes à la vie en appartement, avec suivi de deux ans, psychologique et social. *« À Montpellier, sur neuf personnes qui ont bénéficié de ce service, six sont encore en appartements ».*

Il reste des problèmes à résoudre, comme l'inadéquation du logement au handicap. (Une participante raconte les problèmes d'une dame polyhandicapée qui aurait besoin d'une douche alors qu'elle a une baignoire)... On peut s'adresser à la MDPH⁶ pour demander des aides pour financer l'aménagement du logement et se faire aider des associations. ■

6. MDHP : Maison départementale des personnes handicapées.